

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 mars 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - Mme REVEL-LEFEVRE**Membres excusés** : M. MARTIN - M. DANIERE - M. BEKHTAOUI - M. BRIOT (pouvoir M. DUGOURD)**Membres absents** : M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - M. J.P. GUION - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**OBJET****DE LA DELIBERATION****Travaux de voirie subventionnés par le Département – Programme 2006**

Monsieur PINON, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Département de la Côte d'Or a mis en place un programme d'aide aux communes pour la réalisation de travaux de voirie. Ce dernier prévoit une participation de 50 % du montant HT des travaux, plafonnée à 121 117 €.

Parmi les opérations prévues en 2006, il est proposé de retenir, pour être présentés au Département, en vue de l'obtention de cette subvention, les travaux de rénovation des chaussées et trottoirs suivants :

- boulevard des Allobroges, voie lente entre la rue Jean-Baptiste Ghys et la rue du Dauphiné ;
- boulevard des Aiguillottes, entre la rue Charles Suisse et la rue de Dijon ;
- boulevard du Castel, voie extérieure entre le pont des Tanneries et la sortie du parking ;
- boulevard du Castel, voie intérieure entre l'arrêt de bus du Castel et le carrefour avec la rue Daubenton ;
- rue des Moulins, entre la place des Blanchisseries et la rue des Rotondes ;
- boulevard Pascal, entre la rue Charles de Montalembert et l'avenue du Drapeau ;
- boulevard Galliéni, entre la rue de la Charmette et la route d'Ahuy.

L'enveloppe financière prévisionnelle est estimée à 322 920 € TTC.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. approuver la liste des opérations à proposer au Département, en 2006, dans le cadre de son programme d'aide aux communes pour la réalisation de travaux de voirie, telle qu'elle est présentée dans le rapport ;
2. solliciter la subvention susceptible d'être accordée à la Ville par cette collectivité pour leur exécution.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT